

## CONTROLE FISCAL : AUDIENCE DU 20 NOVEMBRE AVEC LES CONSEILLERS DU MINISTRE CAHUZAC

Mardi 20 novembre, le ministre du budget, M CAHUZAC, a effectué un déplacement à Nanterre où il réunissait des agents des directions départementales, interrégionales et nationales en charge de la lutte contre la fraude fiscale. Il a tenu ensuite une conférence de presse sur ce thème.

A cette occasion, la section CGT a demandé à rencontrer le ministre. Ce dernier a fait répondre que le cadre de son déplacement et sa brièveté ne le lui permettait pas. Toutefois une rencontre a pu être organisée avec le conseiller social du ministre, M. ADAM, et le sous-directeur du contrôle fiscal à la direction générale, M.MARCUS, dans un temps restreint. Toutes les sections syndicales du 92 étaient présentes.

En préambule la délégation CGT a lu la déclaration suivante destinée au ministre :

### **A l'attention de M. CAHUZAC, Ministre du Budget, en déplacement dans les Hauts-de-Seine**

Monsieur le Ministre,

La section CGT s'adresse à vous qui rencontrez ce jour dans notre département des agents en charge de la lutte contre la fraude fiscale et tenez une conférence de presse sur ce sujet.

La lutte contre la fraude, le contrôle fiscal sont inséparables de l'ensemble des missions qui incombent à la DGFIP et tout particulièrement de l'assiette et du recouvrement de l'impôt. En effet la pleine réalisation des travaux de gestion est la condition de la détection de la fraude et l'efficacité des services de recouvrement est indispensable à la l'encaissement effectif des « redressements fiscaux ».

Cela suppose des moyens matériels et humains adéquats.

Or depuis 2002, les services de la DGFIP ont perdu 25 000 emplois. Le budget que vous présentez au titre de 2013 prévoit 2 023 suppressions d'emplois supplémentaires. En 2012, les crédits de fonctionnement de la DGFIP ont subi une baisse de 11%. Dans le budget 2013, une nouvelle réduction de 7% est programmée. Les services sont au bord de la rupture et ne peuvent plus assurer l'intégralité de leurs missions. La lutte contre la fraude - tenue des fichiers, détection, échange entre les services, recherche, programmation, conduite des procédures - s'en trouve particulièrement affaiblie.

*Monsieur le Ministre, s'il s'agit réellement d'engager la lutte contre la fraude et en particulier celle contre la grande fraude, alors il est de votre responsabilité de décider l'arrêt des suppressions d'emplois et des réductions de crédits et de doter la DGFIP des moyens humains et matériels lui permettant de faire face à l'ensemble de ses missions.*

Les agents en charge du contrôle fiscal subissent directement les conséquences des réductions budgétaires via le blocage de leur régime indemnitaire et la sous-évaluation des remboursements des frais de déplacement. La lourdeur des procédures de remboursement est une difficulté supplémentaire.

*Nous vous demandons de permettre la simplification des pro-*

*cédures et la revalorisation du régime indemnitaire et des taux de remboursement.*

Au quotidien, les agents participant au contrôle fiscal (PCE, brigades, services de recherche) sont confrontés à une recherche effrénée de rentabilité maximale qui se traduit par des pressions accrues ; délais de plus en plus contraignants et difficiles à tenir, obsession du rendement financier, difficulté à faire prendre en compte les opérations débouchant sur un faible montant de droits rappelés.

*Nous demandons que les agents puissent effectuer leur travail sereinement en étant délivrés des pressions statistiques de toutes sortes.*

*Nous demandons également que l'administration renforce les dispositions de nature à assurer la sécurité et la protection des agents et que des propositions en ce sens soient prochainement présentées aux organisations syndicales.*

La prédominance accordée aux indicateurs s'accompagne de la standardisation des méthodes de contrôle au détriment de la qualité et au mépris des missions de service public. Cela se concrétise par la mise en place progressive de l'application RIALTO Investigations.

Normalisation du contrôle, surveillance exacerbée des agents et de l'encadrement, dévalorisation de leur travail, neutralisation des initiatives individuelles, guident cette application qui ne répond à aucune des attentes des personnels. Elle n'améliore en rien la qualité du contrôle fiscal. En outre, l'utilisation de RIALTO Investigations augmente sensiblement le temps de travail des agents, ce qui représente plus de deux jours par dossier, selon les chiffres livrés par l'administration.

*C'est pourquoi, comme vous le demande la pétition lancée par la CGT, Solidaires, FO et la CFDT, nous revendiquons l'abandon de RIALTO Investigations.*

Pour faire valoir les revendications précédemment exposées et ainsi permettre le plein accomplissement de leurs missions, les agents des finances publiques en charge de la lutte contre la fraude, avec l'ensemble de leurs collègues, sont appelés à la grève le 27 novembre par la totalité des organisations syndicales de la DGFIP.

Faisant état d'une déclaration du ministre selon laquelle la DGFIP devrait redéployer des fonctionnaires sur ses missions prioritaires, nous avons ensuite demandé ce qu'il fallait comprendre par « missions prioritaires ». Le conseiller social a déclaré ne pas connaître cette déclaration et a affirmé qu'il n'y avait pas de missions plus prioritaires que d'autres, toutes étant placées au même niveau.

Le débat s'est ensuite engagé sur chacun des points de la

déclaration lue préalablement.

**Effectifs :** Tout en déclarant être conscient des difficultés, le conseiller social du ministre a invoqué la contrainte globale découlant du « respect de la trajectoire budgétaire » de réduction des déficits . Il a fait observer que les effectifs des vérificateurs externes (brigades) restent stables. Il a convenu que le contrôle fiscal était une chaîne de travail. Pour nous c'est

l'ensemble de la chaîne qui est fragilisée et donc en conséquence la qualité de la lutte contre le fraude fiscale.

**Niveau des remboursements de frais de déplacements :** Cette question qui concerne également la douane est étudiée pour rechercher des marges de manœuvres.

**Indicateurs :** Le sous-directeur du contrôle fiscal a indiqué qu'il n'y avait pas d'objectif de rendement financier, que les indicateurs portaient sur le nombre de dossiers suivant trois critères : recherche des fraudeurs, couverture du tissu fiscal, enjeu budgétaire, dans un cadre contractualisé de 52 000 opérations de contrôle externe.

**Protection des agents :** Un ensemble de mesures sera prochainement présenté .

**Conditions de travail :** La DGFIP engage une démarche de simplification. Le scannage des documents doit être proportionné à l'enjeu du dossier. Nous avons également fait part des problèmes posés par l'hébergement des vérificateurs en open space (difficultés à se concentrer, confidentialité...), l'absence de secrétariat et le nouveau système de centralisation de l'affranchissement.

**Rialto Investigations :** le sous-directeur du contrôle fiscal a expliqué qu'il s'agissait de répondre à la demande de transparence formulée par la Cour des Comptes, de mémoriser pour les différents utilisateurs le travail du vérificateur et d'en valoriser le professionnalisme. Il a ajouté que les menus déroulants garantissaient une certaine souplesse et que dans les Dircofi Rialto Investigations remplaçait des fiches de syn-

thèse parfois plus complexes.

Nous avons fait remarquer que l'exigence d'une transparence absolue risquait de conduire à une mise sous surveillance paralysante, au détriment de toute initiative dans la conduite du contrôle.

Le sous-directeur au contrôle fiscal a répondu qu'il convenait de trouver un point d'équilibre.

Il a également indiqué que le contrôle fiscal dans les DDFIP comportait des différences avec celui pratiqué par les Dircofi (reconstitutions de recettes par exemple) et que le système pouvait présenter dans ce cas des aspects chronophages. Selon lui, Rialto Investigations. doit être une aide et non une contrainte.

**Il a alors précisé qu'il n'était pas prévu d'extension de Rialto Investigations dans les DDFIP ou DRFIP, ce dont nous avons pris acte.**

Notre délégation a attiré l'attention de son interlocuteur sur les pressions à l'affichage statistique qui conduisent les directions locales à réduire artificiellement la part des vérifications dites conformes. Le sous directeur au contrôle fiscal a laissé entendre que ce point serait étudié.

Les représentants du ministre devant suivre ce dernier, la réunion a pris fin ; elle a duré 45 mn.

Sans nul doute les nombreuses critiques formulées par les agents en charge du contrôle fiscal, portées par la CGT au niveau local et national, la prise de position commune CGT-Solidaires-FO-CFDT demandant l'abandon de Rialto Investigations ont été déterminantes dans l'annonce de la non extension de cette application dans les DDFIP et DRFIP.

**Tous ensemble défendons les missions de contrôle fiscal, défendons nos emplois et nos conditions de travail, rejoignez la CGT.**

Qui vous soutient ?

Qui vous défend ?



Pour être encore plus utile,  
encore plus efficace,  
la CGT a aussi besoin de vous.

Soutenez l'action syndicale,  
Syndiquez-vous !

## Je souhaite adhérer à la CGT Finances Publiques

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Catégorie : ..... Grade : ..... Echelon : .....

Filière fiscale :  Filière Gestion publique :

Adresse administrative :  
.....  
.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative :

Adresse personnelle (préciser  .....  
.....

A remettre au militant de votre site ou à adresser à Philippe Geoffre, secrétaire (HDF Montrouge, 18 rue Victor Hugo 92121 Montrouge ce-dex. Tel : 01 55 58 24 44) ou Philippe Kergoat, secrétaire adjoint (DDFIP Nanterre Case CGT 167/177 avenue Joliot Curie 92013 Nanterre cedex. Tel : 01 40 97 30 74 ou Luc Benoit, secrétaire adjoint (HDF de Nanterre, 235, avenue Georges Clémenceau 92756 Nanterre cedex. Tel : 01 41 37 84 53.).